



*Terres agricoles, terres d'avenir*  
*terres agricoles, terres d'avenir*

**- Déclaration d'intentions -**

# **Agir pour protéger le foncier agricole**

## ***Préambule***

Le foncier agricole constitue une ressource naturelle non renouvelable. Il est soumis à une forte pression de l'artificialisation, notamment en zone périurbaine où se concentrent 40 % des surfaces agricoles cultivées. 60 000 ha de terres agricoles sont ainsi artificialisés chaque année.

Le Grenelle de l'environnement s'est engagé pour la lutte contre l'étalement urbain et la recherche d'un aménagement économe de l'espace. Il appelle à une gestion durable des espaces agricoles et naturels s'inscrivant dans un projet global de territoire. En effet, l'artificialisation des terres est une source incontestée de dégradation de l'environnement.

Afin d'inscrire ces engagements au sein de leurs actions et dans la continuité de l'esprit de concertation développé lors du Grenelle de l'environnement, la FNSEA et les organisations nationales représentantes des collectivités locales s'engagent à un partenariat dans la gouvernance du foncier.

La présente déclaration d'intentions pose les bases du partenariat entre les collectivités et le réseau FNSEA. Elle met en place un cadre de coopération entre ses signataires.

### ***Objectifs : Une consommation globale des espaces agricoles et naturels diminuée de moitié !***

1. Pour maintenir des territoires ruraux vivants et en assurer le développement durable, les collectivités territoriales et le réseau FNSEA, signataires de la présente déclaration, réfléchissent ensemble à des mesures pour maîtriser l'étalement urbain, endiguer le mitage et lutter contre le gaspillage de foncier.

L'objectif est de maintenir des espaces ruraux vivants et de diminuer de moitié la consommation annuelle globale d'espaces agricoles en France d'ici 2015.

2. Une politique d'aménagement du territoire ambitieuse, élaborée à l'échelle de l'intercommunalité et fondée sur les principes de gestion économe du foncier et d'approche transversale, doit aboutir à une gestion raisonnée et durable du foncier.

**Principes directeurs :**  
**Une agriculture multifonctionnelle,**  
**source de richesse pour les territoires**

3. Le développement économique de nos territoires est essentiel.
4. La gestion économe et rationnelle de l'espace est un enjeu à intégrer dans toute politique d'aménagement durable du territoire.
5. L'agriculture, composante structurelle de nos territoires, est une activité économique majeure, créatrice de richesse et d'emploi, source de dynamisme économique et social des territoires ruraux. Elle joue également un rôle actif dans la gestion des problématiques liées à la ressource en eau, la biodiversité, l'énergie et les déchets, dans l'entretien de paysages ouverts, et dans la prévention des risques naturels.
6. Le réseau FNSEA s'est engagé et poursuivra ses efforts pour une agriculture respectueuse de l'environnement et pour la préservation des ressources naturelles et des paysages sur les terres agricoles.
7. Les agriculteurs sont des acteurs incontournables du territoire qu'il est fondamental de consulter au même titre que d'autres acteurs lors de projets d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la mise en place de nouvelles infrastructures.
8. La stabilité et l'articulation cohérente entre les différents documents de planification sont des préalables indispensables à la performance économique de l'activité agricole et de son rôle dans la préservation de la biodiversité et la restauration des continuités écologiques.
9. L'aménagement du territoire implique une approche locale prenant en compte la diversité des territoires.

**Principes d'action :**  
**Une protection renforcée des terres agricoles**

10. Le développement urbain porte en priorité sur les espaces déjà artificialisés et les espaces urbains disponibles, délaissés ou sous densifiés, et s'inscrit dans une approche transversale d'aménagement du territoire.  
Dans un souci de cohabitation des différentes activités, l'aménagement est planifié en exploitant au mieux l'ensemble des possibilités, notamment en termes d'emprise, de densité et d'occupation des sols.
11. Les documents d'urbanisme sont élaborés en s'appuyant notamment sur des diagnostics agricoles précis, en lien avec les chambres d'agriculture. Ces diagnostics agricoles complètent les évaluations environnementales préalables à la mise en place des documents d'urbanisme.
12. Les espaces agricoles sont protégés par la création d'un zonage agricole pérenne, établi à partir des documents d'urbanisme existants.  
Une fois ce zonage établi, tout déclassement de terres agricoles et naturelles s'inscrit dans une procédure exigeant de motiver la nécessité de recourir à ces espaces, conformément aux engagements du Grenelle portant sur la rationalisation de la consommation des espaces naturels et agricoles.
13. Une attention particulière est portée à la valorisation et à la protection des espaces périurbains, où la pression foncière et les enjeux sont plus forts. La pérennité de l'agriculture en zone périurbaine passe par la définition de règles partagées sur l'aménagement et le devenir de ces zones. Les agriculteurs et les citoyens, ainsi que tous les autres usagers de l'espace, doivent définir les conditions de leur vie commune.

## ***Partenariat de gouvernance***

14. Chaque organisation signataire de la présente déclaration convie annuellement la FNSEA à une réunion consacrée à la question foncière. L'orientation générale de la politique foncière, le bilan de la consommation de foncier agricole, la mise en place de partenariats et les objectifs de modération de la consommation d'espaces fixés dans les documents d'urbanisme seront entre autres abordés lors de ces réunions. Toutefois, si les organisations n'ont pas les moyens d'organiser cette réunion, elles peuvent inviter la FNSEA à participer à leurs différentes commissions et groupes de travail compétents sur ce sujet.
15. Le réseau FNSEA s'engage à réaliser un annuaire professionnel destiné à recenser les interlocuteurs locaux en matière de foncier agricole.
16. Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, les signataires s'entendent pour promouvoir des démarches de concertation préalable entre les différents interlocuteurs locaux pour fixer des objectifs de modération de consommation d'espace et analyser la consommation du foncier agricole.
17. Les collectivités encourageront leurs membres à informer en amont, dans la mesure du possible, les interlocuteurs locaux du réseau FNSEA de tout projet de modification de document d'urbanisme.
18. Dans un souci d'équilibre ville-campagne pour le développement durable de nos territoires, les collectivités s'appliquent, dans la mesure du possible, à consulter au préalable les interlocuteurs locaux du réseau FNSEA sur tout projet de modification concernant les zonages agricoles.
19. Les collectivités et le réseau FNSEA se concertent pour aider au maintien du potentiel économique des exploitations agricoles concernées par un projet d'artificialisation, notamment avec l'appui des SAFER.

## ***Conclusion***

Pour assurer l'efficacité de la présente déclaration d'intentions, les signataires réaffirment leur totale implication pour la mise en œuvre des principes et orientations rappelés dans la présente déclaration. En conséquence, ils inviteront leurs réseaux respectifs à suivre ces intentions et à les décliner, si nécessaire, au sein de chartes locales.

Fait en 3 exemplaires originaux à Paris, le 23 octobre 2008

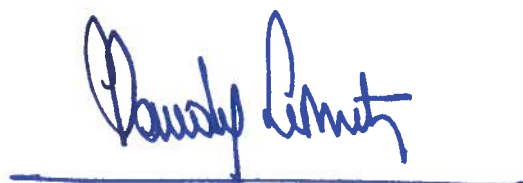
Pour la Fédération Nationale  
des Syndicats  
d'Exploitants Agricoles  
(FNSEA)

*Son Président,*  
Jean-Michel LEMETAYER



Pour l'Assemblée des  
Départements de France  
(ADF)

*Son Président,*  
Claudy LEBRETON



Pour l'Association des Maires  
Ruraux de France  
(AMRF)

*Son Président,*  
Vanik BERBERIAN



Pour la l'Association des Maires  
des Grandes Villes de France  
(AMGVF)

*Son Président,*  
Michel DESTOT



Pour l'Association des  
Maires de France  
(AMF)

*Son Président,*  
Jacques PELISSARD



Pour la Fédération des  
Maires des Villes Moyennes  
(FMVM)

*Son Président,*  
Bruno BOURG-BROC

